

Powder Services France

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 €
Place du Clos Réaumur 37110 CHATEAU-RENAULT
752 148 502 RCS TOURS

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MARS 2026

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 314 731 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------|
| - aux associés, à titre de dividendes, à concurrence de | 100 000 € |
| - au poste « Autres réserves », à concurrence de | 214 731 € |

Il est ici précisé que ce dividende en numéraire, soit 100 000 €, sera mis en distribution à compter du 1^{er} mai 2026.

L'assemblée générale prend acte que les associés personnes physiques, ont été informés que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") fixé au 1^{er} janvier 2026 à 31,4 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6 % de prélèvements sociaux.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. En application de l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, les dividendes pourront, le cas échéant, bénéficier de l'abattement de 40 % mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

En outre, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Dividende brut global éligible à l'abattement de 40%	Dividende revenant aux associés bénéficiant dudit abattement	Dividende revenant aux associés ne bénéficiant pas dudit abattement
30/09/2024	100 000 €	100 000 €	-
30/09/2023	100 000 €	100 000 €	-
30/09/2022	100 000 €	100 000 €	-

Adoption :

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme par la présidente
Katia GARRIDO



AUDIT & COMPTABILITÉ DE TOURAINE
FRANÇOIS CHAUVINEAU & ASSOCIÉS

SAS POWDER SERVICES FRANCE
PLACE DU CLOS REAUMUR
37110 CHATEAU RENAULT

5, place Jean Jaurès
37000 TOURS
Tél 02 47 61 06 00

contact@audit-comptabilite.fr
www.audit-comptabilite.fr

Société d'Expertise
Comptable et de
Commissariat
aux comptes

Inscrite au tableau de
l'Ordre des Pays de Loire



et à la Compagnie
Régionale d'Orléans



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Certifiés conformes par la Présidente
Katia GARRIDO

Désignation de l'entreprise : SAS POWDER SERVICES FRANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : PLACE DU CLOS REAUMUR		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 7 5 2 1 4 8 5 0 2 0 0 0 1 2		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 30092025					
		N-1 30092024					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	25 052	6 067	11 972
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	1 024 000	1 024 000	1 024 000
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *	BH	BI	19	19	19		
TO TAL (II)		BJ	1 055 138	BK	25 052	1 030 086	1 035 991
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	4 576	4 576	24 820
		Autres créances (3)	BZ	CA	8 767	8 767	12 000
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	1 800 000	1 800 000	1 300 000
Disponibilités		CF	CG	245 915	245 915	497 854	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	2 944	2 944	2 934	
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 062 202	2 062 202	1 837 608	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	3 117 340	IA	25 052	3 092 288	2 873 599
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	19	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

② **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFIP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise SAS POWDER SERVICES FRANCE		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 000 000)	DA	1 000 000	1 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	100 000	100 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	1 648 353	1 431 792	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	314 731	316 561	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	3 063 084	2 848 353	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
		Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	68	66	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	3 009	3 009	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	178	253	
	Dettes fiscales et sociales	DY	25 028	18 657	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	920	3 260	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	29 203	25 246	
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	3 092 288	2 873 599	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	29 203	25 246	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	68	66		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS POWDER SERVICES FRANCE		Néant ☐ *					
		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE	FF		
		FG	252 813	FH		FI	252 813 258 684
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	252 813	FK		FL	252 813 258 684
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ	38 1 068	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	252 851 259 751
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS		
	Variation de stock (marchandises) *				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	42 103 81 142	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	2 252 4 853	
	Salaires et traitements *				FY	143 220 108 864	
	Charges sociales (10)				FZ	75 171 61 599	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* (14) \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	5 905 7 931
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	49	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	268 701 264 389
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	(15 849) (4 638)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	292 874 292 874	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	44 222 35 441	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	337 096 328 315	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	337 096 328 315	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	321 246 323 677	

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise SAS POWDER SERVICES FRANCE		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	8
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	8
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(6)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	6 515 7 110
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	589 947 588 068
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	275 216 271 507
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	314 731 316 561
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	13 962
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS POWDER SERVICES FRANCE										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com- posants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants	M3		KS		KT		KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
	Matériel de transport *				KY	30 204	KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	915	LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	31 119	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	1 024 000	8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	19	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	1 024 019	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	1 055 138	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
	Inst. gales, agencs, aménagements divers			IU		MM		MN		MO		
	Matériel de transport			IV		MP		MQ	30 204	MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	915	ML		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG		NH	31 119	NI
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
Autres participations					IØ		ØX		ØY	1 024 000	ØZ	
Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	19	2G	
TOTAL IV					I3		NJ		NK	1 024 019	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	1 055 138	ØM

Exercice N clos le : 3 0 0 9 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS POWDER SERVICES FRANCE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS POWDER SERVICES FRANCE										Néant ☒ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	19 019	QI	5 600	QJ		QK	24 619		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	128	QM	305	QN		QO	433		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	19 147	QV	5 905	QW		QX	25 052		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	19 147	ØP	5 905	ØQ		ØR	25 052		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS POWDER SERVICES FRANCE										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT	19	UV	19	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA								
		Autres créances clients	UX	4 576		4 576					
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	Z1								
		Personnel et comptes rattachés	UY								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	597		597					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 270		1 270					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
		Groupe et associés (2)	VC								
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	6 900		6 900					
		Charges constatées d'avance	VS	2 944		2 944					
	TOTAUX			VT	16 306	VU	16 306	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG	68		68					
		à plus d' 1 an à l'origine	VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	178		178					
		Personnel et comptes rattachés	8C	8 000		8 000					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	15 778		15 778					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	885		885						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	365		365						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	3 009		3 009					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	920		920					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX			VY	29 203	VZ	29 203					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		3 009		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SAS POWDER SERVICES FRANCE						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 30092025	
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 314 731	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW 45		
	Amendes et pénalités		WJ	45 Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7 6 515		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		ZN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						WN			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		WO		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		XR		
							WQ		
							Y1		
							Y3		
							WR 321 291		
							WS		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XB		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						I6		
	Majoration d'amortissement *						WZ		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XA 278 230		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZX		
	Majoration d'amortissement *						ZY		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quaterdecies A)		HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)		PB
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI
	Dt ded. exc (art 39 decies A)		YA	Dt ded. exc (art 39 decies B)		YB	Dt ded. exc (art 39 decies C)		YC
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dt ded. exc (art 39 decies D)		YD
	Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
	III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH 278 230
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI 43 061		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XO 0	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN 43 061		XO 0	

2058A - Réintégrations diverses
au 30/09/2025

Libellé	Montant
Totalisation	

2058A - Déductions diverses

au 30/09/2025

Libellé	Montant
Totalisation	

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2025

Désignation de l'entreprise SAS POWDER SERVICES FRANCE		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2025

Désignation de l'entreprise : SAS POWDER SERVICES FRANCE										Néant ☐ *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	316 561		- Autres réserves	ZD	216 561				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	100 000				
					Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG					
TOTAL I			ØF	316 561	TOTAL II			ZH	316 561		
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)											
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
					Exercice N :		Exercice N-1 :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				XQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	13 528	16 043				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	28 575	65 098				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	42 103	81 142				
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	375	355			
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS				9Z	1 877	4 498			
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	2 252	4 853			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	53 937	49 250				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	7 862	15 591				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *				ØB	143 220					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0 ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL						
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO						
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 1 N° SIRET de la société mère du groupe JJ 7 5 2 1 4 8 5 0 2 0 0 1 2											

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS POWDER SERVICES FRANCE						Néant ☒	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑦	⑧	⑨	19%	15% ou 12,80%	0%	⑩	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		CADRE A plus ou moins valeur nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))					
	CADRE B plus ou moins valeur nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))	(A)	(B)			(C)	
	CADRE C autres plus-values taxables à 19% (11)		(ventilées par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Ordonnance n° 2007-1231 du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS POWDER SERVICES FRANCE			Néant ☒
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS POWDER SERVICES FRANCE**Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3			
long terme subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D 2025

Désignation de l'entreprise : SAS POWDER SERVICES FRANCE					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS POWDER SERVICES FRANCE		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01102024 et clos le : 30092025		Durée en nombre de mois : 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	252 813
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	252 813
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	38
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	38
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	2 200
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	39 903
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	49
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	42 153
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 210 699
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA 210 699
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	☒ EV	☐ X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	252 813
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY 01/10/2024	GZ 30/09/2025
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/4 (1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2025

N° SIRET 75214850200012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS POWDER SERVICES FRANCE

ADRESSE (voie) PLACE DU CLOS REAUMUR

CODE POSTAL 37110 VILLE CHATEAU RENAULT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	7
Totalisation	P5	7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 000
Totalisation	P6	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille GARRIDO Prénom(s) KATIA
 Nom d'usage % de détention 71,00 Nb de parts ou actions 710
 Naissance : Date 06011966 N° département 17 Commune LA ROCHELLE Pays FRANCE
 Adresse : N° Voie PLACE DU CLOS REAUMUR
 Code postal 37110 Commune CHATEAU-RENAULT Pays FRANCE

Titre (2) MR Nom de famille ANDERSSON Prénom(s) BERTIL
 Nom d'usage % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 14031969 N° département 9D Commune LJUNGBY Pays SUEDE
 Adresse : N° 2 Voie BIS IMPASSE DU GAULT
 Code postal 37110 Commune CHATEAU-RENAULT Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

 Formulaire obligatoire
 (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

 (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
 détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/4 (1)

 Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|0|09|2|0|2|5|

N° SIRET 7|5|2|1|4|8|5|0|2|0|0|0|1|2|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS POWDER SERVICES FRANCE

ADRESSE (voie) PLACE DU CLOS REAUMUR

CODE POSTAL 37110

VILLE CHATEAU RENAULT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	7	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 000
Totalisation	P5	7	Totalisation	P6	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

 Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

 Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

 Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

 Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays
II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

 Titre (2) MR Nom de famille GARRIDO Prénom(s) CLAUDE
 Nom d'usage % de détention 8,00 Nb de parts ou actions 80
 Naissance : Date 18011942 N° département 37 Commune CHATEAU-RENAULT Pays FRANCE
 Adresse : N° 2 Voie Impasse du Gault
 Code postal 37110 Commune CHATEAU-RENAULT Pays FRANCE

 Titre (2) MME Nom de famille SEVERINO Prénom(s) Lolita
 Nom d'usage GARRIDO % de détention 8,00 Nb de parts ou actions 80
 Naissance : Date 11021944 N° département 85 Commune VELLUIRE Pays FRANCE
 Adresse : N° 2 Voie Impasse du Gault
 Code postal 37110 Commune CHATEAU-RENAULT Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.J.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

3/4 (1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3/0/0/9/2/0/2/5

N° SIRET 7 5 2 1 4 8 5 0 2 0 0 0 1 2

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS POWDER SERVICES FRANCE

ADRESSE (voie) PLACE DU CLOS REAUMUR

CODE POSTAL 37110 VILLE CHATEAU RENAULT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	7	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 000
Totalisation	P5	7	Totalisation	P6	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MLE Nom de famille GARRIDO Prénom(s) Linnea
 Nom d'usage % de détention 1,00 Nb de parts ou actions 10
 Naissance : Date 06081998 N° département 37 Commune TOURS Pays FRANCE
 Adresse : N° Voie Place du Clos Reaumur
 Code postal 37110 Commune CHATEAU-RENAULT Pays FRANCE

Titre (2) MLE Nom de famille GARRIDO Prénom(s) Sara
 Nom d'usage % de détention 1,00 Nb de parts ou actions 10
 Naissance : Date 19012001 N° département 37 Commune TOURS Pays FRANCE
 Adresse : N° Voie Place du Clos Reaumur
 Code postal 37110 Commune CHATEAU-RENAULT Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

4/4 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/03/2025

N° SIRET 75214850200012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS POWDER SERVICES FRANCE

ADRESSE (voie) PLACE DU CLOS REAUMUR

CODE POSTAL 37110

VILLE

CHATEAU RENAULT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	7
Totalisation	P5	7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 000
Totalisation	P6	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom de famille GARRIDO Prénom(s) Karl
 Nom d'usage % de détention 1,00 Nb de parts ou actions 10
 Naissance : Date 31012004 N° département 37 Commune TOURS Pays FRANCE
 Adresse : N° Voie Place du Clos Reaumur
 Code postal 37110 Commune CHATEAU-RENAULT Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/09/2025

N° SIRET 75214850200012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS POWDER SERVICES FRANCE

ADRESSE (voie) PLACE DU CLOS REAUMUR

CODE POSTAL 37110 VILLE CHATEAU RENAULT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique SAS Dénomination A.F.T. MICROMACINAZIONE

N° SIREN (si société établie en France) 310954995

% de détention 72,73

Adresse : N° Voie Rue des Terres Blanches

Code postal 37110

Commune CHATEAU-RENAULT

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

10

11